

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 février 2013**

Décision n° **B-2013-3877**

commune (s) : Lyon 4°

objet : Acquisition d'un immeuble situé 95 bis, Grande rue de la Croix-Rousse et appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 février 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 12 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Besson (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Bernard R.), Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 février 2013**Décision n° B-2013-3877**

commune (s) : Lyon 4°

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 95 bis, Grande rue de la Croix-Rousse et appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux sur le territoire communautaire, la Communauté urbaine de Lyon propose l'acquisition de l'immeuble situé 95 bis, Grande rue de la Croix-Rousse à Lyon 4° et appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL).

Il s'agit d'un bâtiment élevé d'un étage sur rez-de-chaussée, cave et grenier, composé de 4 logements occupés, représentant une surface utile de 163,61 mètres carrés. L'ensemble est situé sur une parcelle d'une superficie de 397 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 93 de la section AR.

Aux termes du compromis, la Communauté urbaine acquerrait ledit immeuble, cédé occupé, pour un montant de 253 000 €, admis par France domaine, étant précisé que ce prix correspond à la valeur 2010, qui sera indexée sur le taux d'intérêt légal en vigueur à la date de la signature de l'acte.

Ce bien serait acquis en vue d'une mise à disposition de la société Cité nouvelle, dont le programme consiste en la réhabilitation et la mise aux normes de confort et de sécurité de 2 logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS), pour une surface habitable de 80 mètres carrés et 2 logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), pour une surface habitable de 86 mètres carrés, soit une surface habitable totale de 166 mètres carrés.

Considérant que cette acquisition :

- répond aux objectifs de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité 2010-2016, délibérée le 20 octobre 2010 par la Région Rhône-Alpes et par délibération n° 2010-1816 du Conseil du 25 octobre 2010,

- fera l'objet d'une demande de subvention du fonds d'aménagement urbain (FAU) Rhône-Alpes, conformément à la délibération n° 2009-0874 du Conseil du 6 juillet 2009 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 23 mai 2012, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 253 000 €, de l'immeuble situé sur une parcelle d'une superficie de 397 mètres carrés, cadastrée AR 93, au 95 bis, Grande rue de la Croix-Rousse à Lyon 4° et appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL), dans le cadre de la production de logements

sociaux, étant précisé que ce prix correspond à la valeur 2010, qui sera indexée sur le taux d'intérêt légale en vigueur à la date de la signature de l'acte.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social (y/c foncier), individualisée sur l'opération n° 0P14O1764, le 14 janvier 2013 pour la somme de 14 235 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - comptes 2111-2132 - fonction 824, pour un montant de 253 000 €, valeur 2010 correspondant au prix de l'acquisition et de 3 800 € correspondant aux frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 février 2013.